

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'Académie Ste-Marie du 28 octobre 2019, à 19 h, au local 149.

### Sont présents :

M. Gaétan Audet	Directeur adjoint
Mme Laurence Bédard	Représentante des enseignants
Mme Maryse Belley	Membre de la communauté
Mme Mireille Blais	Représentante des parents
Mme Véronique Bradley	Représentante des parents
Mme Mélanie Cliche	Représentante du personnel non-enseignant
Mme Janie Couillard	Représentante des enseignants
Mme Sylvie Garneau	Représentante des enseignants
M. Jean-François Giguère	Représentant des parents
M. Simon Guay	Représentant des parents
Mme Nathaly Lemay	Représentante des enseignants
Mme Karina Létourneau	Représentante du personnel de soutien
M. François Pichette	Représentant des enseignants
Mme Isabelle Simard	Directrice
Mme Michelle Vanasse	Représentante des parents
Mme Nancy Vézina	Représentante des parents

### Sont absents :

Mme Nancy Audrey Whittom Représentante des parents

M<sup>me</sup> Nathalie Laberge agit à titre de secrétaire.

### 1.1 ACCUEIL

La direction souhaite la bienvenue aux membres et constate que le quorum requis par la Loi est atteint. M<sup>me</sup> Isabelle Simard déclare la séance ouverte à 19 h. Elle invite les membres à se présenter.

### 1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

### **1.3 INSCRIPTION DE POINTS (VARIA)**

- Casiers
- Cafétéria
- Partage
- Dîner - 5 minutes
- Journée d'accueil

### **1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019**

CE 19/20 01 IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Giguère d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 octobre 2019, tel que présenté.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
AVIS DE CONVOCAION

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous convoquer à une séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 28 octobre 2019, à 19h, au local 149.

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

- 1.1 Accueil;
- 1.2 Période de questions du public;
- 1.3 Inscription de points (varia);
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 octobre 2019;
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019;
- 1.6 Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019;
- 1.7 Rapports de reddition de comptes;
  - De la présidence;
  - De la direction;
    - Logiciel pour rencontres de parents
  - Du représentant du comité de parents;
    - Représentant

#### **DÉCISIONS**

- 1.8 Adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (articles 66 et 67);
- 1.9 Élection aux postes de présidence et de substitut à la présidence (articles 56 et 60);
- 1.10 Représentant de la communauté (article 42);
- 1.11 Approbation des activités parascolaires au secondaire 2019-2020 (mesure 15028);
- 1.12 Approbation de l'horaire de la journée du 19 décembre 2019 (article 87);
- 1.13 Approbation des Campagnes de financement (article 94);
- 1.14 Approbation du calendrier des réunions (article 67);
- 1.15 Approbation des sorties éducatives (article 87);
- 1.16 Approbation des voyages étudiants 2019-2020 (article 87);
- 1.17 Adoption du budget de l'école (article 95);
- 1.18 Varia :
- 1.19 Levée de la séance.

Merci de lire les documents avant la rencontre.

Isabelle Simard  
Directrice

### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

CE 19/20 02

IL EST PROPOSÉ par M. François Pichette d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.6 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

**AU POINT 6.10 : PROJET ÉDUCATIF**

La direction informe les membres que le projet éducatif sera présenté à la séance du 16 mars 2020.

### **1.7 RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES**

**De la présidence:**

Aucun point

**De la direction:**

Logiciel pour les rencontres de parents :

La direction donne certaines informations concernant ce logiciel. La procédure d'inscription sera envoyée par courriel aux parents dans la semaine du 4 novembre 2019. Elle informe les membres qu'il y a déjà 220 inscriptions pour le secondaire 1 pour l'an prochain en date du 28 octobre 2019.

**Du représentant au comité de parents:**

Représentant :

Monsieur Jean-François Giguère donne l'information sur les 2 dernières rencontres du comité de parents. Il est élu à l'unanimité au poste de représentant du comité.

### **1.8 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ARTICLES 66 ET 67)**

CE 19/20 03

CONSIDÉRANT les articles 66 et 67 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mireille Blais d'adopter des règles de régie interne du conseil d'établissement 2019-2020, tel que présentées.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.9 ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT ET DE SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE (ARTICLES 56 ET 60)**

M. Jean-François Giguère se propose comme président pour le conseil d'établissement 2019-2020.

CE 19/20 04

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par Mme Janie Couillard que M. Jean-François Giguère soit nommé président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme Nancy Audrey Whitton se propose comme substitut à la présidence pour le conseil d'établissement 2019-2020.

CE 19/20 05

CONSIDÉRANT l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Giguère que Mme Nancy Audrey Whitton soit nommée substitut à la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.10 REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ (ARTICLE 42)**

CE 19/20 06

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique;

Mme Maryse Belley, étant absente, il est suggéré de lui demander si elle désire encore être représentante de la communauté.

IL EST PROPOSÉ par Mme Laurence Bédard d'approuver Mme Maryse Belley comme représentante de la communauté au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.11 APPROBATION DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES AU SECONDAIRE (MESURE 15028)**

Monsieur Pascal Bernard, technicien en loisirs, explique et donne des informations aux membres sur les activités parascolaires de cette année en lien avec la mesure 15028.

CE 19/20 07

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Giguère d'approuver les activités parascolaires au secondaire pour l'année 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.12 APPROBATION DE L'HORAIRE DE LA JOURNÉE DU 19 DÉCEMBRE 2019 (ARTICLE 87)**

Monsieur Pascal Bernard, technicien en loisirs, explique le déroulement de la journée du 19 décembre 2019 qui se prolongera en soirée pour le réveillon de Noël (congé le 20 décembre).

CE 19/20 08      CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Nancy Vézina d'approuver l'horaire de la journée du 19 décembre 2019.

***APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ***

### **1.13 APPROBATION DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT (ARTICLE 94)**

CE 19/20 09      CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Véronique Bradley d'approuver les campagnes de financement pour l'année 2019-2020.

***APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ***

### **1.14 APPROBATION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS (ARTICLE 67)**

CE 19/20 10      CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Nathaly Lemay d'approuver le calendrier des réunions 2019-2020, tel que présenté, soit les 28 octobre 2019, 9 décembre 2019, 16 mars 2020, 11 mai 2020 et le 15 juin 2020.

***APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ***

### **1.15 APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES (ARTICLE 87)**

L'Académie Sainte-Marie est une école en mouvement qui préconise pour ses élèves une ouverture sur la communauté et le monde. Cependant, une problématique subsiste quant au fait que le conseil d'établissement ne puisse pas toujours donner son approbation dans des délais permettant la tenue d'activités à l'extérieur de l'école.

- CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement ne siège pas à tous les mois ;
- CONSIDÉRANT que plusieurs offres d'activités peuvent se présenter dans les intervalles des séances du conseil ;

- CONSIDÉRANT que l'Académie Ste-Marie a une approche basée sur des sorties éducatives et enrichissantes ;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas toujours facile de rejoindre les membres du conseil dans des délais très courts pour avoir des autorisations ;
- CONSIDÉRANT que l'Académie Sainte-Marie est une école favorisant les initiatives pédagogiques permettant aux élèves de vivre des activités éducatives en dehors du cadre scolaire.

Il est proposé par M. Simon Guay que la direction d'école puisse donner son accord à la tenue de sorties éducatives spéciales sans que ces dernières n'aient été approuvées par le conseil, faute de séance. Cependant, cette délégation de pouvoir s'accompagne du fait que la direction devra informer les membres lors de la prochaine séance du conseil. Si l'activité a déjà eu lieu et que les membres sont en désaccord, la direction devra expliquer sa position lors de la prochaine séance.

CE 19/20 11 CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Karina Létourneau d'approuver la délégation de pouvoir décrite ci-haut.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.16 APPROBATION DES VOYAGES ÉTUDIANTS 2019-2020 (ARTICLE 87)**

CE 19/20 12 CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les coûts finaux seront donnés à la prochaine rencontre du conseil;

Il est proposé par Mme Véronique Bradley d'approuver les voyages étudiants pour l'année 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **1.17 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE (ARTICLE 95)**

CE 19/20 13 CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Mireille Blais d'adopter le budget de l'école pour l'année 2019-2020.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

## 1.18 VARIA

### **Casiers:**

Mme Mireille Blais demande s'il y aura d'autres achats de casiers neufs. La direction lui dit que des achats sont prévus en mai 2020.

### **Cafétéria:**

Mme Mireille Blais demande que tous les menus soient affichés à la cafétéria et sur le site WEB de l'école afin de pouvoir les consulter régulièrement.

### **Partage d'infos:**

Mme Mireille Blais parle d'une activité intéressante qui pourrait être partagée aux enseignants. La direction lui mentionne qu'elle acheminera l'information aux enseignants.

### **Dîner - 5 minutes:**

Mme Mireille Blais demande que les portes qui mènent aux étages soient fermées 5 minutes plus tard. Mme Sylvie Garneau, enseignante lui explique la démarche à suivre sur la période du dîner.

### **Journée d'accueil - Août 2019:**

Mme Janie Couillard, enseignante, demande aux membres s'ils ont eu des commentaires positifs ou négatifs de leurs enfants ou de d'autres parents concernant l'accueil des élèves de secondaire 1 et 2.

## 1.18 LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

---

Président

---

Nathalie Laberge, secrétaire